

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2022

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Marc FAIVRE), Damien TALLANDIER (pouvoir à Paul RUCHET) et Laurence -Isabelle LOUYS.

Absents : Maryline BORDY, Vicky ESTUR et Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc BORNE.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h30.

### I- Intervention SEM Energies Renouvelables

Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Président de la Société d'Economie Mixte (SEM) *Energies Renouvelables Citoyenne* accompagné de Monsieur Patrick CORNE, Vice-Président a présenté sa société spécialisée dans la conduite du développement, de la construction et de l'exploitation des projets d'énergies renouvelables.

Le but de cette SEM est :

- Redonner aux collectivités la maîtrise de leurs projets
- Maximiser les retombées économiques locales
- Prendre les risques financiers à la place des collectivités locales

En tant que co-développeur, la SEM *Energies Renouvelables Citoyenne* garantit aux communes :

1- une implication forte dans la gouvernance :

- nombre d'éoliennes souhaitées
- leur hauteur maximal
- leur distance par rapport aux habitations
- les parties pouvant intégrer le projet : citoyens, associations, opérateurs privés ...
- toute autre exigence souhaitée par la municipalité

2- une redistribution locale des recettes dont la commune qui a la possibilité de capitaliser dans le projet à hauteur de 15 % maximum.

Le Conseil municipal sera amené à se prononcer pour savoir s'il souhaite poursuivre le projet avec la SEM *Energies Renouvelables Citoyenne*.

### II- Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2022 : à l'unanimité.

### III- Décisions du Maire

- Décision 08/2022 en date du 19 octobre 2022 :

Restauration de l'ouvrage hydraulique de la rue de la Préhistoire à Charbonnières les Sapins

**Choix du prestataire de mission de contrôle technique** : Cabinet QUALICONSULT sise 19 rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM pour la somme de 3 900.00 € HT.

- Décision 09/2022 en date du 19 octobre 2022 :

Restauration de l'ouvrage hydraulique de la rue de la Préhistoire à Charbonnières les Sapins

**Choix du prestataire de mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé** : Cabinet CS2 SARL sise 14 rue des Moulinots – 25500 MORTEAU pour la somme de 1 080.00 € HT.

- Décision 10/2022 en date du 24 octobre 2022 :

Sécurisation rue des Granges pour l'installation de coussins berlinois : dépôt dossier de **subvention auprès du Département** au titre des amendes de polices (1 252.00 € de subventions attendues).

### IV – Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Permis de construire

MORILLAS Guillaume	18 rue de Bermotte	Extension habitation et piscine
TIKENLI Hakan	14 rue des Acots	Maison à 2 logements
CHARPENTIER Maxime	3 rue de l'Eglise	Création pièces d'habitation dans maison

SCI DU CLOS 1 rue Bellevue Maison

2)	<u>Déclarations préalables</u>		
POUYET Gérard	6 rue Saint-Marc		Changement porte d'entrée et fenêtres
GIRARDET Philippe	rue de la Chauderotte		Division en vue de construire
GRITTI Manuel Antoine	14 rue du Château d'Eau		Clôture
NRGIE CONSEIL	12 rue des Courbes Pièces		Panneaux photovoltaïques
PERRIN Denis	2 Grande Rue		Changement menuiseries extérieures
COULOT Frédéric	18 rue des Acots		Pergola

B- Retour dossiers CCPHD

1)	<u>Certificat d'urbanisme</u>		
SCP ZEDET PETIT	rue du Moulin	1 maison individuelle	<b>Sursis à statuer</b>

2)	<u>Permis de construire</u>		
SARL CHARM'OSSATURE	11 rue des Ruchottes	Reconstruction bâtiment artisanal	<b>Accordé</b>
PUGET Didier	22 rue de la Pissoire	Pergola bioclimatique	<b>Accordé</b>

3)	<u>Déclarations préalables</u>		
SFHN	16 rue des Granges	Division en vue de construire	<b>Accordé</b>
POUYET Gérard	6 rue Saint-Marc	Chgt porte d'entrée et fenêtres	<b>Accordé</b>

## V – Vente parcelle de terrain

Demande d'acquisition par M. DONZELOT Daniel d'une parcelle située rue de Bermotte au prix de 50 €/m<sup>2</sup> (superficie à définir).

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge du demandeur.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire et aux Adjoints pour signer les différentes pièces relatives à cette transaction.

**Délibération 2022\_11\_01**

## VI – Forêt : facturation vente de bois

▪ Vente de bois à Monsieur BEURTHERET Christophe pour la somme de 15 €. Un titre sera émis.

**Délibération 2022\_11\_02**

## VII – Remboursement Comité des Fêtes pour le « Festival des Solutions Ecologiques »

Le Comité des fêtes a avancé les frais de repas et de consommations pour les exposants et les bénévoles ayant participé au « festival des solutions écologiques » du 2 octobre 2022.

Le montant avancé s'élève à 645.00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'émission d'un mandat pour le remboursement au Comité des Fêtes.

**Délibération 2022\_11\_03**

## VIII – Embauche agent administratif

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'un accroissement de travail en période budgétaire ;  
Il y aurait lieu, de créer un emploi d'agent administratif à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- DECIDE de créer un emploi d'agent administratif à compter du 2 janvier jusqu'au 30 avril 2023,
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 14 heures par semaine,
- DECIDE que l'agent percevra le traitement correspondant à l'échelon **11** du grade **d'adjoint administratif territorial**, soit indice brut **432**, dans la proportion des heures travaillées,
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi  
(contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

**Délibération 2022\_11\_04**

## **IX – Questions et informations diverses**

➤ Attributions de compensation définitives suite au passage en régime de Fiscalité Professionnelle Unique :  
100 024 € au profit de la commune.

➤ Pour informer et alerter la population, la commune s'est équipée de l'application « Panneau Pocket  
Elle est téléchargeable gratuitement et permet de connaître l'actualité de la commune, les événements,  
informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo ...



➤ Vidéoprotection :

Les services de la gendarmerie sont venus présenter à Monsieur le Maire le dispositif de vidéoprotection. Le but est d'installer des caméras aux entrées du village afin de prévenir et lutter efficacement contre tout acte de malveillance.

Le dispositif sera présenté en séance de Conseil municipal du mois de janvier 2023.

➤ Travaux rue des Acots : les ouvrages de réseaux d'eaux pluviales sont bientôt terminés avant les travaux de bande de roulement.

➤ Restauration ouvrage hydraulique : les travaux débiteront début décembre dans la rue de la Préhistoire à Charbonnières les Sapins.

➤ Déneigement :

Eric MOREL, employé communal est en arrêt maladie pour plusieurs mois. Il est donc nécessaire de faire appel à un prestataire pour compléter l'astreinte de Jean-Marc BELIARD, le second employé communal.

Il est proposé au Conseil de faire appel à un prestataire extérieur qui utilisera le matériel communal. Monsieur le Maire présente deux offres :

- La première offre se monte à 350 € d'astreinte (du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février) par semaine et 50 €/heure de déneigement (jours, nuits, week-end et jours fériés).
- La seconde offre de Monsieur Alain PESEUX, agriculteur ; à savoir 150 € d'astreinte par semaine (du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février) et 30 €/heure de déneigement (jours, nuits, week-end et jours fériés).

Hors la présence de Monsieur Alain PESEUX, conseiller municipal, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la seconde offre et autorise le Maire à signer la convention entre la commune et l'agriculteur.

**Délibération 2022\_11\_05**

➤ Club de l'Age d'Or : l'association reprendra prochainement.

Pour toute inscription ou renseignement, vous pouvez appeler le nouveau Président du club : Jean-Marie FLEURY au 06 14 42 64 75.

➤ Prochaine réunion de Conseil : le jeudi 15 décembre 2022.

Le Maire  
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc BORNE

### **Liste des délibérations**

2022\_11\_01 : Vente parcelle DONZELOT Daniel

2022\_11\_02 : Forêt : facturation vente de bois BEURTHERET Christophe

2022\_11\_03 : Remboursement Comité des Fêtes pour le Festival des Solutions Ecologiques

2022\_11\_04 : Embauche agent administratif

2022\_11\_05 : Déneigement : autorisation de signature de convention avec Monsieur Alain PESEUX